

# mon agglom

[www.melunvaldeseine.fr](http://www.melunvaldeseine.fr)

N° 40  
Déc 2016 / Fév 2017

le magazine  
de **Melun**  
**Val de Seine**



## En actions

Bienvenue aux nouvelles communes  
de Melun Val de Seine

## Fait l'actu

Melibus : Les bus hybrides  
sont arrivés !



# mon agglo en photo



**Vendredi 14 octobre, 19h30** : des jeunes escrimeurs et leurs parents, des membres du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine et des élus ont bravé la pluie et le froid pour saluer l'exploit d'Enzo Lefort, sacré Vice-champion olympique au fleuret par équipe à Rio, lors de la réception donnée en son honneur, place Jacques Amyot, à Melun.

Le jeune sportif de 25 ans s'est prêté avec le sourire et beaucoup de gentillesse au jeu des dédicaces et des photos. Encore bravo. ■

## Sommaire



### Page 04 / mon agglo fait l'actu

Melibus : Les bus hybrides sont arrivés !



### Page 08 / mon agglo en actions

Bienvenue aux nouvelles communes de Melun Val de Seine



### Page 12 / mon agglo en interview

Maxime Bousquet, Directeur de la patinoire de la Cartonnerie à Dammarie-lès-Lys



### Page 14 / mon agglo dans les communes

Quand des habitant(e)s se mobilisent pour leur quartier

### Page 15 / mon agglo politique

Expression libre

**mon agglo** Directeur de la publication : **Louis Vogel** / Rédacteur en chef : **Isabelle Lobera** / Rédaction : **PCA / CAMVS** - Service communication : 297, rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys - Tél. : **01 64 79 25 29** / Création graphique : **Beaurepaire** / Mise en page : **Emendo** / Impression : **Léonce Deprez** / Distribution : **Adrexo** / Crédit photo couverture : **Eric Miranda** et **Alexandre de Vogüé** (pour le château de Vaux-le-Vicomte) / Tirage : **55 000 exemplaires** / N° ISSN 1633-311X / Imprimé sur papier recyclé / Si vous résidez sur l'Agglomération et que vous ne recevez pas ce magazine, merci de contacter le Service communication (01 64 79 25 29).

# édito



**Louis Vogel**

Président de la Communauté  
d'Agglomération Melun Val de Seine

## Chers amis,

Ce 1<sup>er</sup> janvier 2017, Maincy, Lissy, Limoges-Fourches et Villiers-en-Bière intégreront la Communauté qui comprendra alors 20 membres.

Cette nouvelle me réjouit à plusieurs titres.

En effet, ces arrivées sont une chance : chacune a quelque chose à apporter et toutes permettront à la Communauté de rayonner plus fortement dans le département.

Lissy et Limoges-Fourches, tout d'abord, disposent de terrains appartenant au SYMPAV : intégrer ces communes, c'est donc rendre cohérent le développement du pôle.

Maincy renforcera le poids touristique de la Communauté qui récupérera la compétence en la matière.

Enfin, grâce à Villiers-en-Bière, nous améliorerons le cadre de vie et préserverons le caractère rural de notre territoire, autre axe de notre développement.

Cette arrivée contribuera à renforcer le projet que je porte pour le territoire : faire de notre Communauté un lieu de vie agréable, proche de Paris, protégé par une ceinture verte ; un pôle culturel, touristique et universitaire majeur en Seine-et-Marne et un centre économique régional d'importance.

Je me réjouis aussi de ces arrivées car, comme l'histoire et le mode de vie de leurs habitants l'attestent, ces communes font partie de notre bassin de vie. Les intégrer dans

l'ensemble territorial de Melun Val de Seine auquel elles sont si liées, c'est recréer ce bassin de vie et opter pour la cohérence.

Enfin, la Communauté apportera aussi beaucoup à ces communes : une mutualisation des moyens, source d'économies ; des transports efficaces ; la capacité à porter de grands projets qu'elles n'auraient pas pu mettre en œuvre seules ; une meilleure représentation par le biais de l'appartenance à un échelon qui est l'avenir de l'organisation de notre pays, le tout dans le respect de l'identité et des choix de chacun.

Je suis d'autant plus heureux que ces arrivées ont été préparées en totale concertation avec les communes, gage d'une union réussie, dans l'intérêt de tous les habitants de la Communauté de demain.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. ■

**“ Je suis d'autant plus heureux que ces arrivées ont été préparées en totale concertation avec les communes.”**



## ■ L'Agglomération Melun Val de Seine c'est...

**20 communes réunissant 128 100 habitants  
(au 1<sup>er</sup> janvier 2017).**

Boissettes | Boissise-la-Bertrand | Boissise-le-Roi | Dammarie-lès-Lys | Limoges-Fourches | Lissy | Livry-sur-Seine | Le Mée-sur-Seine | Maincy | Melun | Montereau-sur-le-Jard | Pringy | La Rochette | Rubelles | Saint-Fargeau-Ponthierry | Saint-Germain-Laxis | Seine-Port | Vaux-le-Pénil | Villiers-en-Bière | Voisenon

**SITE : [WWW.MELUNVALDESEINE.FR](http://WWW.MELUNVALDESEINE.FR)**

**FACEBOOK : [AGGLOMELUNVALDESEINE](https://www.facebook.com/AGGLOMELUNVALDESEINE)**

**PORTAIL CULTURE : [CULTURETVOUS.FR](http://CULTURETVOUS.FR)**

## Fonds de dotation pour les clubs sportifs : premier acte

**Pour aider les clubs et les associations à développer leurs activités et dynamiser la pratique sportive sur le territoire, l'Agglomération a créé un fonds de dotation destiné au mouvement sportif. Le point sur les deux premiers projets éligibles.**

Mis en place en 2016, le fonds de dotation répond à un double objectif : faciliter le quotidien et contribuer à la pérennité des clubs sportifs locaux et favoriser leur mise en réseau et leur collaboration. « *Nous souhaitons encourager une dynamique à l'échelle du territoire et soutenir les initiatives qui privilégient un regroupement d'activités ou font le pari d'une mutualisation des moyens* », explique Arnaud Bessemoulin, responsable du service des sports de la Communauté d'Agglomération. Dans ce cadre, le soutien apporté par l'Agglomération consiste en une aide financière (entre 500 et 2 000 euros) qui

doit servir au financement d'une action ou d'un projet particulier : achat de matériel, organisation d'une manifestation ou d'une compétition, formation du personnel d'encadrement (dirigeants ou bénévoles), recrutement d'un jeune en service civique... Pour bénéficier de ce soutien, les projets doivent obligatoirement être portés par deux associations au moins, implantées sur des communes différentes.

### **Volley et badminton**

Cet été, un premier appel à projets a été lancé auprès des associations sportives du territoire. Après examen des candidatures, l'Agglomération a retenu deux initiatives. La première concerne le volley-ball. Les clubs de La Rochette et de Melun entendent dynamiser la pratique de ce sport en jouant sur la complémentarité. Comment ? Tout simplement en regroupant les jeunes (de 9 à 20 ans) des deux clubs pour partager entraînements et compétitions.

La seconde initiative devrait ravir les amateurs de raquette et de volant ! En effet, les clubs de badminton de La Rochette et de Pringy vont proposer des stages de perfectionnement communs pour les jeunes pratiquants. Cette mutualisation des coûts et du personnel d'encadrement concerne également trois autres clubs situés hors de l'agglomération (Mormant, Le Châtelet-en-Brie et Cesson). Les stages de courte durée - entre un et trois jours - se dérouleront durant les vacances scolaires et seront exclusivement proposés aux jeunes joueurs de 6 à 18 ans. ■

## Aide au déplacement des équipes nationales : deuxième acte

Dans le cadre de son action en faveur du sport, l'Agglomération propose une aide forfaitaire destinée au financement des frais de déplacements des équipes seniors engagées dans des championnats nationaux. Pour la saison 2016-2017, sept équipes bénéficient de cette aide, d'un montant global de 35 000 euros :

- Le Tennis Club de Melun pour ses équipes masculine et féminine.
- La Rochette Volley-Ball pour son équipe féminine.
- Les Caribous de Seine-et-Marne (hockey sur glace), à Dammarie-lès-Lys, pour son équipe masculine.
- Le Mée Sports Basket-ball pour son équipe masculine.
- Union Sportive Melunaise Volley-ball pour son équipe masculine.
- Team Peltrax (cyclisme) de Dammarie-lès-Lys pour son équipe masculine. ■



# Melibus : Les bus hybrides sont arrivés !



Les véhicules articulés circulent sur les lignes de bus les plus fréquentées du réseau.

**Vous les avez sans doute aperçus et peut-être même déjà empruntés... Quoi ? Les nouveaux bus hybrides articulés du réseau Melibus ! Depuis novembre, trois véhicules de ce type circulent sur les lignes E et D/L. Leurs principaux atouts : confort et respect de l'environnement.**

Ils sont arrivés ! Et avec eux, un cortège d'innovations et de technologies qui vont améliorer le quotidien des voyageurs des lignes E et D/L. La mise en service de ces bus « nouvelle génération » répond à plusieurs défis. « Avec la croissance régulière de la fréquentation du réseau, notamment sur les lignes les plus utilisées, l'augmentation de la capacité d'accueil des voyageurs était nécessaire », souligne Papa Samba Gueye, chargé de mission transports à l'Agglomération.

## Transport gagnant

La fréquence de passage avait déjà été augmentée sur plusieurs lignes, notamment aux heures de pointe, en 2015. Pour accompagner

cet accroissement global de la fréquentation, Melibus a également misé sur une augmentation de la capacité unitaire des bus, en choisissant des modèles articulés. Résultat : davantage de passagers (environ une fois et demie de plus que dans un véhicule habituel) ou, pour un même nombre de passagers transportés, un voyage bien plus agréable. Bref, tout le monde y gagne, le transporteur et le transporté !

Côté bien-être, espace, aménagement, souplesse, douceur à l'accélération et réduction du niveau sonore sont des gages de confort pour les passagers, les agents de conduite... et les riverains. Mais ce n'est pas tout ! Un plancher surbaissé, un système d'abaissement du bus durant les arrêts et une rampe d'accès manuelle, intégrée à la structure, facilitent l'accès à bord.

## Mieux respirer

Côté technique, la motorisation hybride associe un moteur diesel et une propulsion électrique. Elle devrait permettre une économie de consommation de carburant, une réduction

## Construction d'une zone de régulation sur la ligne M

Depuis la restructuration du réseau en 2011, la tête de ligne M est située rue de la Grouette, au cœur d'un quartier pavillonnaire de Vaux-le-Pénil. Or, pour le confort des usagers et des conducteurs, les moteurs des véhicules pouvaient rester en fonctionnement quelques minutes, entre deux courses, pour maintenir le chauffage ou la climatisation. Afin de résoudre la gêne occasionnée aux riverains, l'Agglomération a décidé de financer la construction d'une zone de régulation en amont du terminus de la ligne, permettant aux conducteurs d'effectuer la régulation à l'écart des habitations. Dans le cadre des travaux, menés en concertation avec les services techniques de la commune, un aménagement paysager a été réalisé pour favoriser l'intégration de cette nouvelle zone de régulation dans l'environnement et dans la coulée verte avoisinante. À terme, l'Agglomération souhaiterait qu'elle devienne un nouvel arrêt commercial et que la tête de ligne soit reportée à cet endroit. ■

tion des rejets de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) jusqu'à 30 %, ainsi qu'une diminution de moitié des émissions des oxydes d'azote, les fameux NOx.

Comme l'explique Papa Samba Gueye, ces nouveaux bus ne sont pas attribués à une ligne particulière : « ils circulent sur trois lignes et sont plutôt utilisés aux heures de pointe, de 6 h à 9 h et entre 16 h et 19 h, afin d'absorber le flux supplémentaire de voyageurs sur ces tranches horaires ». Après cette première mise en service, d'autres bus du même type devraient progressivement faire leur apparition sur le réseau. ■

## CISPD : les priorités pour les trois prochaines années

**Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) vient d'arrêter sa stratégie. Objectif : fédérer les forces et apporter des solutions concrètes. Le point sur les actions prioritaires.**

En créant, en 2015, à l'initiative de Louis Vogel, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine s'est fixé un objectif clair : garantir la sécurité des habitants et coordonner l'ensemble des actions dans ce domaine sur son territoire. À l'issue d'un diagnostic sur la situation actuelle, sur les besoins et les attentes des différents partenaires représentés au sein du conseil (voir encadré), l'Agglomération a bâti une stratégie pour les trois prochaines années.

### Intervenir en amont

« Avec cette stratégie, la volonté des différents acteurs est de définir des actions communes permettant de lutter le plus efficacement possible contre la délinquance ou les processus favorisant l'entrée dans cette délinquance », souligne Franck Denion, coordonnateur du CISPD. Dans ce cadre, plusieurs domaines, cibles et actions ont été identifiés. La stratégie prévoit ainsi la mise en place d'une trentaine d'actions réparties dans quatre grands domaines d'intervention. Le premier porte sur la prévention générale et la lutte contre la récidive. Dans ce secteur, les actions prioritaires à mener portent sur la médiation sociale, le décrochage scolaire, la lutte contre les graffitis, les dépôts sauvages et l'occupation des halls d'immeuble. Sans oublier la mise en place d'un réseau de correspondants dans les communes. « Ces personnes seront chargées de faire remonter les difficultés et de proposer des solutions pour y remédier ».



Les partenaires du CISPD ont présenté officiellement leur stratégie, le 22 septembre.

### Renforcer la coopération

Le deuxième domaine concerne les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'amélioration de l'aide apportée aux victimes. Troisième axe : l'amélioration de la tranquillité publique. Pour y parvenir, plusieurs moyens sont prévus : le renforcement de la coopération entre les polices municipales, la création d'un observatoire de la délinquance afin de mieux évaluer la situation sur le territoire, ou encore la lutte contre le stationnement illicite des gens du voyage et celle contre la conduite dangereuse au volant. Enfin, le dernier volet de la stratégie est en lien direct avec le risque terroriste apparu ces dernières années. Il concerne précisément la prévention du phénomène de radicalisation violente. « Sur tous ces sujets, les partenaires du conseil sont particulièrement impliqués. Il reste maintenant à définir les modalités pratiques de mise en œuvre de ces actions. C'est le rôle des groupes de travail thématiques qui se réuniront prochainement », conclut Franck Denion. ■

## Une quarantaine de partenaires en synergie

Présidé par Louis Vogel, et piloté par l'Agglomération, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) regroupe plus de quarante partenaires et parties prenantes : services de l'État (préfecture de police, Éducation nationale...), communes, département, justice, associations spécialisées, opérateurs de transport (SNCF, Transdev), bailleurs sociaux (OPH77, Trois Moulins Habitat), pompiers... Le conseil se réunit en séance plénière une fois par an, mais ses membres se retrouvent régulièrement, en formation restreinte et au sein de groupes de travail, en fonction des sujets abordés. ■

## mon agglo & moi

“ En venant en appui aux associations d'hébergement dans leurs actions auprès des personnes en difficulté d'accès au logement, l'Agglomération Melun Val de Seine participe à la mise en œuvre d'une politique de l'habitat équilibrée et qui offre une possibilité de parcours résidentiels à tous les habitants du territoire. ”

Catherine Laforgue, chargée de mission habitat de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



## mon agglo & moi

“ L'abonnement communautaire est le fruit du travail de coordination des équipements culturels de diffusion artistique, entre les communes, sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. ”

Laurent Fouchy, Responsable du service culturel de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



## ■ ACTU ENVIRONNEMENT

### Arrêt de la collecte des déchets verts



Le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est interrompu pendant la période hivernale, du 15 décembre 2016 au 1er avril 2017, excepté sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy où la collecte cessera le 30 décembre. À cette occasion, nous rappelons que cette collecte concerne uniquement les déchets issus de la tonte des pelouses, les feuilles, les produits d'élagages d'arbres, arbustes et haies, ainsi que les déchets floraux. ■

>> Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

## ■ ACTU MOBILITÉ

### Plan neige

Pour faire face à l'arrivée de l'hiver, un plan neige est élaboré conjointement avec les services techniques des communes de l'Agglomération en faveur des transports collectifs.

L'objectif est de garantir le fonctionnement du réseau de transport urbain, selon les conditions météorologiques, et d'informer les usagers du niveau de service assuré à travers les canaux de communication disponibles.

N'hésitez pas à contacter le service Mobilité de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (01 64 79 25 25) ou le transporteur Transdev (0 820 220 077) pour connaître l'évolution des services. Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) permettent également d'obtenir une information actualisée régulièrement. ■

## ■ ACTU AGGLO

### Qualité de l'accueil : votre avis nous intéresse

Le 25 novembre 2014, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a obtenu le label Marianne, gage de son engagement pour la qualité de l'accueil et de renseignements des usagers. Ce label décerné par un organisme indépendant est basé sur 19 engagements liés à la notion d'accueil qui s'articulent autour de cinq rubriques : optimiser les conditions d'accès aux services suivant l'attente de l'utilisateur, accueillir l'utilisateur avec courtoisie et efficacité, répondre dans les délais annoncés et de manière compréhensible, traiter systématiquement les réclamations et recueillir les propositions de l'utilisateur pour améliorer la qualité du service. Valable 3 ans, le label Marianne fait l'objet d'une évaluation pour améliorer la qualité du service rendu. Vous pouvez apporter votre contribution en remplissant l'enquête de satisfaction en ligne sur le site [www.melunvaldeseine.fr](http://www.melunvaldeseine.fr). C'est simple. Sur la page d'accueil, cliquez en bas à droite sur le logo du label Marianne, remplissez le questionnaire puis envoyez-le. La synthèse des réponses sera publiée sur le site. A vos souris ! ■

## ■ ACTU HABITAT

### Les centres d'hébergement se mobilisent

À l'approche de l'hiver, les Centres d'Hébergement (Accueils de jour, Centres d'Hébergement d'Urgence, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine accueillent, hébergent et accompagnent les personnes en grande précarité.

Des professionnels qualifiés mettent en œuvre ces missions de service public auprès des résidents, en favorisant leur accès à l'autonomie, dans le respect de leur dignité, de leur intégrité, de leur vie privée et de leur sécurité.

Pour ce faire, les centres d'hébergement développent des relations avec l'ensemble des partenaires du territoire : les établissements de santé, les services de psychiatrie, les autres structures d'hébergement du département et

les structures d'accompagnement social, les associations culturelles et sportives. ■

>> Pour tout signalement de personnes en grande difficulté de logement et sans domicile fixe (surtout en période de grand froid), appelez le n°115 (numéro gratuit, 7j/7, 24h/24).

>> Pour plus d'informations sur les différents centres d'hébergement : [www.melunvaldeseine.fr/hebergement](http://www.melunvaldeseine.fr/hebergement)

## ■ ACTU CULTURE

### La culture, je m'abonne !

Envie d'un spectacle, d'un concert, d'une séance jeune public... ? Choisissez au moins cinq événements dans la billetterie communautaire (Melun, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Vaux-le-Pénil et Saint-Fargeau-Ponthierry - hors productions privées) et profitez du tarif abonné, plus avantageux que les tarifs réduits. En prime, vous bénéficierez des mêmes avantages pour tout spectacle supplémentaire que vous réserverez durant la saison. Pour souscrire cet abonnement, il vous suffit de télécharger le bulletin d'adhésion sur le site [culturetvous.fr](http://culturetvous.fr), rubrique « Points de vente communautaire », puis de le transmettre à l'un des cinq points de vente de la billetterie communautaire. ■

>> Renseignements : [www.culturetvous.fr](http://www.culturetvous.fr)



# Bienvenue aux nouvelles communes de Melun Val de Seine

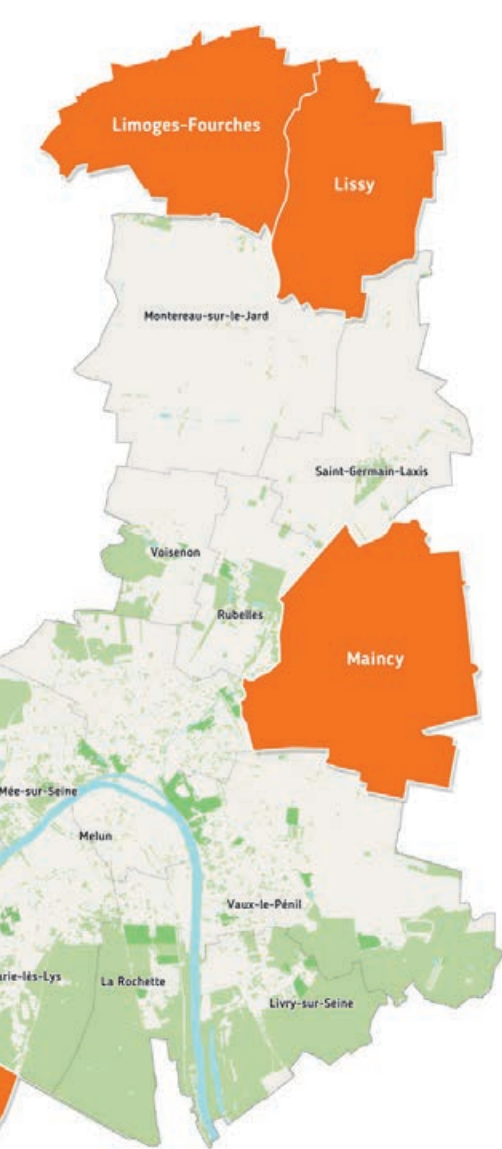


Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine comptera 20 communes et un peu plus de 128 000 habitants avec l'arrivée de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière.

**A**près l'entrée de Pringy et de Saint-Fargeau-Ponthierry au sein de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, voici le deuxième, et dernier acte, de l'extension du périmètre de la Communauté résultant de la réforme territoriale engagée par l'Etat, en 2014. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) prévoyait en effet le regroupement d'intercommunalités pour qu'elles soient plus fortes. D'où l'intégration de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière qui résulte du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale validé par le Préfet de Seine-et-Marne.

Ces quatre communes qui regroupent environ 3 300 habitants ont un caractère rural affirmé et revendiqué qui renforcera la ruralité de la Communauté déjà bien présente sur le territoire, comme à Saint-Germain-Laxis ou à Voisenon.





## Limoges-Fourches



Située à 12 km au nord de Melun, Limoges-Fourches a la particularité d'accueillir presque autant d'habitants (480) que d'emplois. La commune compte en effet deux zones d'activités, dont une est implantée sur le pôle d'activités de Villaroché, avec des perspectives de développement : 7 ha sur la Plaine du bois de l'Erable et 50 ha sur Villaroché. « Cette dynamique économique s'explique notamment par notre position géographique, souligne Philippe Charpentier, le maire, à 2 km de l'A5 et traversée par la RD 619 voie de liaison entre l'A5, la RN4 et la RN36 ». Pour autant, Limoges-Fourches a conservé son

Nombre d'habitants (Chiffres INSEE 2012)

Superficie (en km<sup>2</sup>)

Nombre de ménages (Chiffres 2012)

Nombre de logements

Emploi total

Nombre d'établissements

La Communauté  
d'Agglomération  
Melun Val de Seine  
aujourd'hui

La Communauté  
d'Agglomération Melun  
Val de Seine à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2017 (Intégration  
de Limoges-Fourches, Lissy,  
Maincy et Villiers-en-Bière)

124 795

128 100

117,5

153,8

50 642

52 062

54 500

56 078

49 537

50 891

11 394

11 514

caractère rural, avec les champs qui l'entourent et trois exploitations agricoles sur son territoire. Un environnement que la commune tient à préserver au profit de ses habitants. Ainsi, tous les réseaux électriques et de gaz ont été enfouis et des alignements d'arbres ont été réalisés le long des routes.

Au chapitre des équipements, Limoges-Fourches accueille une école, une salle polyvalente et deux aires de jeux à Limoges-Fourches et à Fourches. Une troisième sera bientôt réalisée dans le hameau du parc. Un foyer rural organise, durant l'année, des festivités : arbres de Noël, remise des prix, brocante...



### Qu'attend Limoges-Fourches de son entrée dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ?

« Notre attente concerne essentiellement les transports, souligne Philippe Charpentier. Hormis les transports scolaires permettant aux élèves de se rendre dans leurs établissements (essentiellement à Melun), aucun bus ne dessert Limoges-Fourches. Un handicap quand vous n'avez pas de voiture, en particulier pour les jeunes ».

## Lissy

Au nord de l'agglomération, voisine de Limoges-Fourches, voici la commune de Lissy qui s'étire le long de la RD 471. « Lissy est la seule commune traversée par cette départementale, ce qui génère d'importantes nuisances », précise Gérard Ledoux, adjoint au Maire. Cette commune rurale qui compte trois exploitations agricoles accueille aujourd'hui 220 habitants. Sa place située autour de l'église (dont certains éléments intérieurs sont inscrits à l'inventaire des Monuments historiques) est très appréciée par les promeneurs. La réalisation de nouveaux lotissements représentant une quarantaine de pavillons contribuera à rajeunir



la population. D'où la construction d'une nouvelle école comprenant deux classes, qui sera partagée avec Limoges-Fourches.

La commune dispose d'un café-restaurant et d'un foyer rural qui organise plusieurs événements durant l'année : brocante, omelette géante, arbre de Noël des enfants..., mais elle manque d'une salle pouvant accueillir des manifestations, notamment en cas d'intempéries. « Nous organisons des réunions dans la mairie, mais cela devient vite trop petit ».



### Qu'attend Lissy de son entrée dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ?

« De nombreux habitants travaillent sur Paris. Une ligne de cars, la 30, va de Tournan en Brie à Melun et s'arrête à Lissy, mais cette desserte est insuffisante, indique Jean-Claude Lecinse, le Maire de la commune. Une offre supplémentaire serait la bienvenue. Nous aimerions aussi l'aide de la Communauté pour la création d'une salle polyvalente qui nous serait bien utile ».

» Découvrez plus de photos  
des 4 nouvelles communes  
sur [www.melunvaldeSeine.fr](http://www.melunvaldeSeine.fr)

## Maincy



Située au nord-est de l'agglomération, à 3 km de Melun, Maincy accueille sur son territoire un des chefs d'œuvre de l'architecture classique du milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, classé au titre des monuments historiques, le château de Vaux-le-Vicomte. Le domaine est la création de trois grands artistes réunis par Nicolas Fouquet, surintendant des finances de Louis XIV : le jardinier-paysagiste André Le Nôtre, l'architecte Louis Le Vau et le peintre-décorateur Charles Le Brun. Le domaine représente la moitié de la superficie de la commune qui compte 1019 ha. « Sur les 500 ha restants, nous avons 300 ha de bois et de terres agricoles, indique Alain Viel, le maire de la commune, et 200 ha urbanisés ». Moins d'une centaine de nouveaux

logements sont constructibles dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui imposent aussi différentes prescriptions en termes d'urbanisme. Les 1766 maincéens sont naturellement attachés à cet environnement rural qui fait l'attrait de la commune.

Maincy, c'est aussi plus de soixante entreprises individuelles implantées dans le tissu urbain, 18 associations actives, deux écoles, une primaire et une maternelle, accueillant près de 150 enfants, une salle des fêtes et une salle polyvalente en cours de réhabilitation avec des installations sportives pour le basket et le tennis.



### Qu'attend Maincy de son entrée dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ?

« Nous voulons profiter des projets de l'agglomération en s'associant à sa demande de Contrat d'Intérêt National pour préserver, encore plus, notre commune, disposer de plus de moyens de transports et pouvoir bénéficier de l'aménagement de liaisons douces, explique Alain Viel ; tout cela dans le respect de notre patrimoine, architectural et paysager ».

## Villiers-en-Bière

Au sud de l'agglomération, à 10 kilomètres de Melun, la commune de Villiers-en-Bière est connue du plus grand nombre par son centre commercial régional, un des plus grands d'Europe, construit dans les années 70 où plus de 1600 salariés travaillent. Mais c'est son cadre de vie et son environnement, en lisière de la forêt de Fontainebleau, que les 215 Villiers-en-Biérois apprécient avant tout. « Villiers-en-Bière est un village rural habité par des néo ruraux », souligne son maire, Gilles Gatteau. Les chiffres confirment ces propos. Sur ses 1076 hectares, la commune compte 700 ha de terres agricoles répartis entre quatre exploitations et 240 ha d'espaces boisés. Villiers-



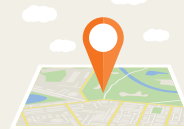
## Des compétences au service des 20 communes et de leurs habitants

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine exercera l'ensemble de ses compétences sur les 20 communes de son nouveau territoire. L'occasion de rappeler ce que sont ses missions.



### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Accueil des entreprises (Bourse des locaux) : implantation, réalisation d'immobiliers d'entreprises
- Accompagnement des entreprises : création, reprise, développement, innovation...
- Aménagement et réalisation de parcs d'activités
- **Gestion des parcs d'activités économiques\***
- Développement et appui aux filières existantes (aéronautique et innovation alimentaire)
- Animation du tissu économique : rencontres, petits-déjeuners...
- **Promotion du tourisme\***



### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Aménagement de nouveaux quartiers (Quartier centre gare à Melun, Quartier Saint Louis à Dammarie-lès-Lys)
- Elaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Accompagnement des communes membres en matière de Plan Local d'Urbanisme



### HABITAT

- Elaboration et mise en œuvre du Programme local de l'habitat (PLH)
- Aide à la rénovation de l'habitat privé à travers Mon Plan Rénov'
- Soutien aux associations intervenant dans les domaines de l'hébergement et de l'habitat
- Soutien au financement de la construction de logements sociaux
- Mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage



### TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

- Organisation et développement des transports en commun : réseau Melibus, Proxibus
- Mise aux normes des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite
- Etude et réalisation de pistes et itinéraires cyclables dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces de l'agglomération.
- Elaboration d'une stratégie en matière de mobilité à travers un plan local des déplacements

### INCENDIE ET SECOURS

- Contribution au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours.



\* Nouvelle compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017

en-Bière fait également partie du parc naturel régional du Gâtinais français comme ses « voisines », Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry. Un parc de 4,5 ha comptant dans son patrimoine végétal plusieurs arbres remarquables sert d'écrin à la mairie. La commune dispose de plusieurs équipements collectifs : une salle des fêtes, un petit terrain de foot, un terrain de tennis et deux de basket et une piscine extérieure ouverte aux habitants durant l'été. Deux associations, l'AVEB et l'association Tennessee Mockingbird proposent différentes activités, de la gymnastique à la zumba, en passant par la country ou le yoga qui attirent des habitants d'autres communes.



**Qu'attend Villiers-en-Bière de son entrée dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ?**

« Nous avons besoin de transports en commun pour irriguer la commune et le centre commercial. C'est notre principale préoccupation, indique Gilles Gatteau. Nous souhaitons également bénéficier du dynamisme de la Communauté, notamment en matière économique ».

## La nouvelle composition du Conseil communautaire

Avec l'arrivée de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière au sein de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, le Conseil communautaire comptera 4 membres de plus, auquel s'ajoutera un conseiller communautaire supplémentaire pour Saint-Fargeau-Ponthierry. La loi impose en effet de respecter certaines règles de proportionnalité au niveau de la représentation des communes. Le conseil sera donc composé de 73 élus, répartis de la façon suivante :

Melun : 21 - Dammarie-lès-Lys : 11 - Le Mée-sur-Seine : 11 - Saint-Fargeau-Ponthierry : 7 - Vaux-le-Pénil : 5 - Boissise-le-Roi : 2 - Pringy : 2 - La Rochette : 2 - Boissettes : 1 - Boissise-la-Bertrand : 1 - Limoges-Fourches : 1 - Lissy : 1 - Livry-sur-Seine : 1 - Maincy : 1 - Montereau-sur-le-Jard : 1 - Rubelles : 1 - Saint-Germain-Laxis : 1 - Seine Port : 1 - Villiers-en-Bière : 1 - Voisenon : 1.

Les communes qui ont un représentant disposent aussi d'un suppléant pour le remplacer en cas d'absence.

## Pas d'effet sur les impôts des ménages

Jusqu'à présent, les habitants de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière payaient une part de leurs impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) à la communauté de communes à laquelle leur ville adhérait. A partir de 2017, ils paieront une partie de ces taxes à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Ce changement n'entraînera pas de hausse de la pression fiscale.

La Communauté percevra aussi le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui permet de financer le service de collecte et de traitement des déchets.



### DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Elaboration et mise en œuvre du Plan climat Air Energie de l'agglomération (PCAET)
- Élaboration suivie, mise en œuvre et actualisation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- Promotion, suivi et évaluation de la politique environnementale communautaire



### SPORT

- Politique en faveur de l'escrime (soutien à l'équipe élite du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine, initiation à l'escrime dans les écoles du territoire, soutien au Challenge Revenu)
- Organisation de stages sportifs estivaux (Sport Passion)
- Patinoire communautaire
- Fonds de dotation pour les clubs sportifs (Lire page 4)
- Aide aux déplacements des équipes sportives de haut niveau (Lire page 4)
- Intervention financière en faveur des quatre piscines de l'agglomération
- Plateau Technique Médical : Suivi sanitaire des athlètes de haut niveau



### CULTURE

- Programmation de concerts musique classique (avec l'Orchestre Melun Val de Seine) et musiques actuelles (Les Amplifiés)
- Accompagnement des groupes de musiciens locaux et actions d'éducation culturelle et artistique dans les lycées
- Communication culturelle et billetterie communautaire sur [www.culturetvous.fr](http://www.culturetvous.fr) permettant de réserver en ligne vos spectacles
- Soutien à l'organisation de séances de cinéma en plein air, durant l'été, dans les communes



### UNIVERSITÉ

- Participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'université Paris 2 Panthéon Assas, à Melun
- Développement de structures universitaires nouvelles
- **Université inter-âges\***



### ASSAINISSEMENT ET DÉCHETS

- Assainissement (collecte et traitement des eaux usées)
- Collecte et traitement des déchets ménagers (une compétence déléguée au SMITOM)



### POLITIQUE DE LA VILLE, EMPLOI, INSERTION ET SANTÉ

- Le contrat de ville en direction des quartiers prioritaires
- Soutien à l'emploi
- Dispositifs locaux d'insertion avec notamment le soutien aux associations d'insertion et à la Mission Emploi
- Insertion Melun Val de Seine
- Le nouveau programme de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de Melun et Le Mée-sur-Seine
- Le contrat Local de Santé

### AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

(transférée au syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique)

- Déploiement de la fibre optique sur le territoire



# mon agglo

## En interview



### BIO-EXPRESS

**1988**

Naissance à Saint Germain-en-Laye.

**2007**

Formation en alternance en maintenance d'équipements industriels.

**2011**

BTS conception de produits industriels à Vaux-le-Pénil.

**2013**

Responsable technique de la patinoire de la Cartonnerie.

**2016**

Directeur de la patinoire.

“  
Le public ne vient pas uniquement  
pour tourner en rond, pendant  
deux heures, patins aux pieds !  
”

# Maxime Bousquet

Directeur de la patinoire de la Cartonnerie, à Dammarie-lès-Lys

**Directeur de la patinoire depuis cette année, Maxime Bousquet fourmille de projets pour cet équipement de loisirs, unique en Seine-et-Marne, qui a attiré plus de 100 000 personnes (hors clubs), en 2015. L'occasion de faire le point sur son parcours et sur les atouts de ce lieu à la double vocation conviviale et sportive.**

## Un mot sur votre parcours...

J'ai débuté par une formation en alternance dans le domaine de la maintenance d'équipements industriels. J'ai continué dans cette voie en suivant un BTS sur la conception de produits industriels à Vaux-le-Pénil, toujours dans le cadre d'un parcours en alternance. Ensuite, j'ai travaillé pendant trois ans pour un important data center implanté à Marcoussis, en Essonne, avant de rejoindre la patinoire de Dammarie-lès-Lys. A cette époque le régisseur venait de partir pour la patinoire de Meudon. J'ai posé ma candidature et j'ai été embauché comme responsable technique, en 2013, avant de prendre la direction de cet équipement, cette année.

## Quelle est la spécificité de la patinoire ?

Je dirais sa taille, tout d'abord. Car la Cartonnerie, ce n'est pas une, mais deux patinoires contiguës abritées sous un même toit. Une piste est dédiée à la pratique sportive et accueille le club des Caribous (hockey)

et celui des sports de glace de Dammarie-lès-Lys (patinage artistique), sur certaines plages horaires. L'autre est intégralement consacrée à une pratique ludique. Son atout : elle est ouverte toute l'année, du lundi au dimanche. Des soirées spéciales sont régulièrement organisées, ainsi que des animations tous les week-ends. C'est important, car le public ne vient pas uniquement pour tourner en rond pendant deux heures, patins aux pieds ! Il faut aussi lui proposer des animations ludiques.

## Lesquelles, par exemple ?

Nous avons des soirées tropicales ou des soirées mousse, durant lesquelles la patinoire est recouverte d'un tapis de bulles sur une cinquantaine de centimètres. Nous proposons aussi des soirées freestyle en présence de "pros" de la glisse qui exécutent des figures en tous genres et des soirées DJ, où un disc jockey joue son set pour faire danser le public. Sans oublier les soirées "Ladies Night", avec entrée gratuite pour les filles.

## Avez-vous d'autres projets dans ce domaine ?

Nous souhaitons développer des partenariats. Cela a débuté avec la soirée zumba animée par le professeur de danse de la salle de fitness de la Cartonnerie qui a rencontré un franc succès ! Nous avons poursuivi, en novembre, avec une animation menée conjointement avec 77 La Radio, qui a installé son

studio dans la patinoire, le temps d'une soirée DJ. D'autres événements sont en préparation pour l'année prochaine.

## Comment se répartit la clientèle ?

Plus de 100 000 personnes ont fréquenté la patinoire en 2015. Il n'y pas de profil type car le public est très diversifié. Cela va des enfants, dès le plus jeune âge, aux parents qui souhaitent passer un bon moment en famille, sans oublier les adolescents venus s'amuser entre copains ou les centres de loisirs. La patinoire est le lieu idéal pour partager un moment convivial en pratiquant une activité qui sort de l'ordinaire. Tout le monde y trouve son compte ! D'ailleurs nous sommes prêts à accueillir tous les visiteurs. Les lames de nos 1 500 paires de patins - du 24 au 50 - sont affûtées et n'attendent plus que vous !

## Quels sont vos projets en matière de développement durable ?

Le bâtiment répond aux normes HQE (haute qualité environnementale) et nous avons déjà travaillé à la réduction de la consommation électrique. Celle-ci a baissé d'environ 20 % depuis 2014. Le prochain chantier concerne l'eau. Nous envisageons la création d'un système de récupération des eaux de pluie qui seraient ensuite utilisées pour la réfection de la glace. Le bénéfice serait triple : cela permettrait de faire des économies, d'utiliser moins d'eau en provenance du réseau de ville et donc de préserver cette ressource précieuse. ■

# dans les communes

Melun, Dammarie-lès-Lys et Le Mée-sur-Seine

## Quand des habitant(e)s se mobilisent pour leur quartier

**Permettre aux habitants des quartiers prioritaires de s'investir dans la vie de leur quartier et contribuer à mieux vivre ensemble : c'est l'objectif des conseils citoyens créés à Melun, Dammarie-lès-Lys et Le Mée-sur-Seine.**

Jeudi 27 octobre, 20 heures : Julie, Soraya, Hanniel, Samia et Saadia se retrouvent près de la crèche diabolo, dans le quartier de la gare du Mée-sur-Seine, pour une marche exploratoire. Agées de 34 à 55 ans, mamans au foyer, secrétaire comptable ou présidente d'association, ces méennes sont membres du conseil citoyen de leur commune. Cette marche exploratoire, c'est leur idée. Sur le parcours, elles identifient tout ce qui peut être source d'insécurité : un réverbère qui ne fonctionne pas, un arbre qu'il faudrait tailler pour laisser passer la lumière et éclairer un passage, un trottoir trop étroit... Le responsable de la police municipale les accompagne. Il prend des notes pour faire remonter ces informations et trouver une solution.

« C'est un exemple d'initiative portée par les conseils citoyens », souligne Halima Meghit, chargée de projets au sein de la Direction politique de la ville de l'Agglomération qui suit les conseils citoyens, également présente ce soir-là.



### Tous bénévoles

« Les conseils citoyens ont été créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de proposer et de développer des projets qui contribuent à la vie de leur quartier. Ils sont totalement indépendants et leurs membres (moitié habitants, moitié représentants associatifs et acteurs locaux) sont tous bénévoles ».

Sur l'agglomération, cinq conseils citoyens ont été créés en mai 2015 : trois à Melun (pour les quartiers Montaigu-plateau de Corbeil-Schuman-Plein Ciel, pour les Mézereaux et pour l'Almont), un à Dammarie-lès-Lys (sur la Plaine du Lys) et un au Mée-sur-Seine (Circé et Courtilleraies).

L'association A2C - Appui aux conseils citoyens - les accompagne, met à disposition

du matériel (ordinateur, imprimante...), assure la comptabilité... Et pour réaliser leur projet, les conseils citoyens peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat et de la Communauté. Un fonds de participation des habitants (FPH) a en effet été créé, jusqu'à 1000 euros par projet, pour soutenir les actions des habitants des quartiers prioritaires.

### Un vivier d'idées

« En dehors de cet appui, chaque conseil citoyen fonctionne de façon totalement autonome, définit ses projets et les réalise ». Ainsi, le conseil citoyen de Montaigu a participé à la fête du quartier en faisant venir des structures gonflables et une machine à barbe à papa, celui des Mézereaux a eu l'idée de faire réaliser des fresques géantes sur deux façades

d'immeubles pour améliorer l'image du quartier. A Dammarie-lès-Lys, le conseil citoyen a choisi de mobiliser les habitants, en les informant et en les sensibilisant sur son rôle et ses missions. Il organisera une réunion samedi 10 décembre, de 15h à 17h, à l'Espace Nino Ferrer. Retour au Mée-sur-Seine. Durant la marche, les conversations évoluent. Les membres du conseil citoyen évoquent d'autres sujets, comme le rôle des parents et l'organisation d'un débat sur la parentalité. « Vous le voyez, les conseils citoyens sont des viviers d'idées pour leur quartier, souligne Halima. Ils participent au vivre ensemble ». ■

**Plus d'informations : Halima Meghit, chargée de projets à la Direction de la politique de la ville - 01 78 49 96 07 ou [dpvi@camvs.com](mailto:dpvi@camvs.com)**

# mon agglo politique

## Groupe "Pour une Communauté d'avenir"

### Melun Val de Seine, un territoire au centre de l'attention de la Région

Le groupe majoritaire salue les récentes annonces faites par Valérie Péresse, Présidente de la région Île-de-France, lors du 55<sup>ème</sup> Congrès des Maires de Seine-et-Marne.

En effet, présentant son plan visant à améliorer la circulation dans la région, Valérie Péresse a annoncé avoir fait de la construction d'un pont sur la Seine à Melun l'une des six priorités absolues qu'elle a retenues dans celui-ci.

Par ailleurs, elle a indiqué vouloir implanter à Melun une école de la Sécurité, dans le cadre du pôle universitaire souhaité par Louis Vogel.

Ces annonces reflètent le nouvel intérêt que la Région porte pour notre territoire. Elles sont l'illustration de l'efficacité des actions menées depuis 2014 pour améliorer l'attractivité de l'agglomération Melun Val de Seine, et qui font de notre communauté Melun Val de Seine un territoire dynamique.

Ces deux projets montrent que non seulement notre action crée les conditions du développement global du territoire mais qu'en plus, les décideurs politiques, qui ont compris où allait s'écrire le futur, souhaitent y contribuer.

Les membres du groupe majoritaire profitent de cette tribune pour souhaiter la bienvenue aux habitants et aux élus des communes qui nous rejoindront le 1er janvier 2017.

**Gérard Aubrun, Président du groupe, Louis Vogel, Président de la Communauté et les 48 membres du groupe**

## Groupe "Pour l'agglo un Souffle Nouveau"

### Extension des locaux de l'agglomération : vers un Titanic communautaire

Le bilan du Président Vogel et de sa majorité communautaire demeure désespérément creux. Pourtant, les impôts ont fortement augmenté en 2015 et 2016 : +2 millions d'euros de produit fiscal supplémentaire pris dans les poches des habitants et des entreprises de l'agglomération.

Sans ambition, sans vision des enjeux du territoire, le Président Vogel et la majorité communautaire ont décidé de faire de l'extension des locaux de l'agglomération le principal projet de l'année qui vient.

Un projet en pleine dérive qui passe d'un budget de 2,8 millions d'euros encore récemment à 10 millions cette année.

Interrogé en séance publique sur l'explosion du budget de cette opération et son opportunité, l'exécutif communautaire a été incapable d'apporter le moindre justification.

S'il est légitime d'offrir aux agents communautaires de bonnes conditions de travail, l'extension des locaux de l'agglomération ne peut constituer la seule opération d'investissement majeure pour 2017. Ceci démontre le décalage complet de l'exécutif communautaire avec les réels besoins.

Il existe pourtant des projets prioritaires et absolument nécessaires : le réaménagement du pôle gare, la relance des zones d'activités, l'amélioration des transports publics, la réalisation de pistes cyclables...

Qu'attend l'exécutif communautaire pour prendre enfin à bras le corps les sujets importants qui se posent à notre territoire ?

**Les élus du groupe « Pour l'Agglo, un souffle nouveau » : Nicolas Alix, Nathalie Dauvergne-Jovin, Jean-Pierre Guérin, François Kalfon, Baytir Thiaw, Lionel Walker.**

## Groupe de la "Gauche Citoyenne et Républicaine"

Pendant que la majorité entretient des débats stériles pour déterminer à qui la faute de l'augmentation des impôts, de l'inaction ou pire, de politiques imposées contre l'avis des populations, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine poursuit sa politique de gâchis.

- 1 Million d'impôts supplémentaires pèsent sur le budget des ménages.

- Les projets n'avancent pas. Les ambitions, deviennent des projets, qui deviennent des études, qui appellent à repenser le projet, par de nouvelles études... ainsi la gare de Melun reste dans la situation déplorable que nous connaissons, les liaisons douces tardent à arriver, quant à la circulation : on nous annonce à nouveau (comme depuis cinquante ans) des ponts dont on sait que la réalisation prendrait encore des années, et qui ne résoudront en rien le problème du tout-voiture.

- Déni de démocratie : Des élus aux suffrages universels sont démis par le préfet, des villes intégrées parfois même contre leur gré comme c'est le cas pour Maincy qui se voit imposer son rattachement à notre agglomération.

Triste bilan pour la CAMVS en cette fin d'année 2016 dont la seule réalisation concrète pour ce mandat risque de n'être que l'agrandissement des locaux... de la CAMVS.

Notre groupe, la Gauche citoyenne et républicaine, continue de défendre d'autres choix, de solidarité, d'avenir, d'écologie, en construisant avec toutes celles et ceux qui le souhaitent des alternatives aux décisions soumises au vote des conseillers d'agglomération. C'est parce que nous pensons que c'est de l'implication de chacun que dépend l'avenir de notre agglo, de notre pays et de notre planète que nous vous invitons toujours plus nombreux à nos réunions mensuelles. Vous pouvez nous contacter par mail pour connaître les prochains rendez-vous.

**Farida Atiqui, Thomas Guyard, Bénédicte Monville-de Cecco, Patricia Rouchon.**  
thomas.guyard@camvs.com

## Groupe "Melun Val de Seine : Horizon 2020"

### Aire de grand passage des gens du voyage : Agissons !

Ces dernières semaines, les gens du voyage ont installé leurs campements sur plusieurs communes de l'agglomération, au premier rang desquelles Vaux-le-Pénil où plus d'une centaine de caravanes se sont installées sur son parc d'activités.

Nous avons, à plusieurs reprises, alerté le préfet sur ces occupations illégales et les risques qu'elles induisent en termes d'hygiène, de sécurité et d'entrave aux activités économiques.

Les propriétaires des entreprises ont déposé plainte et L'Association des industriels a interpellé le Préfet et le président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

La préfecture se refuse à intervenir au motif qu'il s'agit de terrains privés et qu'il revient à la justice de se prononcer. Elle rappelle surtout le non-respect par la CAMVS du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui commande la création d'une aire de grand passage, dont nous réclamons la réalisation de longue date. Faute de volonté politique, ce dossier est au point mort alors que les occupations illégales se multiplient. Si rien ne bouge, il est à craindre que nos zones d'activités se transforment en aire de grand passage.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux, une nouvelle fois, que la CAMVS, compétente en la matière, prenne ses responsabilités et agisse.

Dans cette perspective, nous lançons une pétition afin de trouver une solution pérenne, digne et responsable. Arrêtons les études et les intentions sans lendemain et passons à l'action !

**Pierre Herrero, Dominique Gervais, Ginette Moreau, Anselme Malmassari, Alain Taffoureau pour « Melun Val de Seine : Horizon 2020 »**

# L'Orchestre

MELUN VAL DE SEINE  
DIRECTION : JEAN-MICHEL DESPIN

**DVORAK**

8<sup>e</sup> SYMPHONIE

**GRIEG**

PEER GYNT

**DIM. 5 MARS**

AMPHITHÉÂTRE DE  
LA REINE BLANCHE

**MELUN - 16H**

[culturetvous.fr](http://culturetvous.fr)